

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : GOUDRON
 Type de produit : Hydrocarbures aliphatiques.
 Mélange.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Domestique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R10
 R66
 R67
 N; R51-53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Effets narcotiques - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 - (CLP : Aquatic Chronic 2) - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: N : Dangereux pour l'environnement
 Phrase(s) R : R10 : Inflammable.
 R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 Phrase(s) S : S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

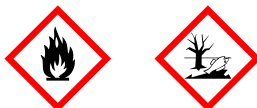
 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Contient : Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas)
N-ALKYL PROPYLENEDIAMINE

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger

: SGH02 - GHS09

• Mention d'avertissement

: Danger

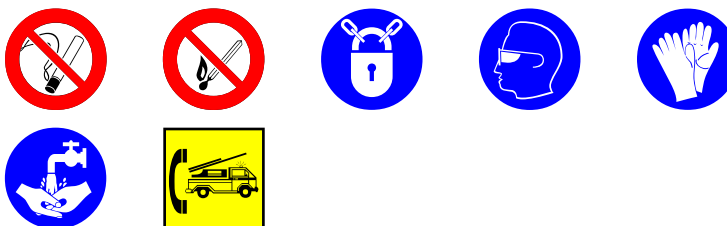
• Mention de danger

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Informations additionnelles sur les dangers

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



• Conseils de prudence

Généraux

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Intervention

: P301+330+331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P315 - Consulter immédiatement un médecin.

Considérations relatives à l'élimination

: P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Conenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
N-ALKYL PROPYLENEDIAMINE :	0,01 - 1 %	61791-55-7	----	----	----	Xn; R22 C; R34 N; R50 Non défini. (GHS)
Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas) :	35 - 50 %	64742-82-1	265-185-4	649-330-00-2	----	R10 Xn; R65 R66 N; R51-53 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 EUH066 Aquatic Chronic 2; H411

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Informations générales : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise.
Consulter un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir ci-dessous. (11.).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. (CO2). Pulvérisation d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales : Ecarter toute source d'ignition. Ne pas fumer.
- Précautions individuelles : Evacuer et restreindre l'accès. Aérer la zone. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Toxique pour

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

les organismes aquatiques. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Diluer les résidus et rincer. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. , 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général

: Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.

Manipulation

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

: Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle

- Protection respiratoire

: En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.

- Protection de la peau

: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

- Protection des yeux

: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

- Protection des mains

: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

- Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.2. Contrôles de l'exposition

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20°C : Liquide.

Couleur : Noir(e).

9.1.b. Odeur

Odeur : Solvant.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

pH : Non applicable.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 45

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

Densité : Aucune donnée disponible.

9.1.n. Solubilité

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

Viscosité : 67-95 cSt

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.
Propriétés dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Surchauffe. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets indésirables pour la santé : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Toxicité aiguë

- Inhalation : La surexposition aux vapeurs peut provoquer une toux. Maux de tête. Essoufflement.
- Cutanée : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- Oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
- Ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : Eviter le rejet dans l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale

No. ONU : 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquetage ADR



: 3. Liquides inflammables
9 : Matières et objets dangereux divers.

Transport terrestre

ADR/RID

: Classe : 3
Groupe : III

No. I.D.

: 30

Désignation officielle de transport

: UN1268 DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. / PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. (Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas)), 3, III, (D/E)

- ADR Classe

: 3

- Groupe d'emballage ADR

: III

Transport par mer

- Code IMO-IMDG

: Classe 3

- Groupe d'emballage IMO

: III

- IMDG-Pollution marine

: Yes ò

- N° de fiche de sécurité

: F-E S-E

Transport aérien

- ICAO/IATA

: Packaging instructions cargo : 366
Packaging instructions passenger: 355

- Désignation officielle de transport

: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. / PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S. (Naphta heavy (low boiling point hydrogen treated))

- IATA - Classe ou division

: 3

- Groupe d'emballage IATA

: III

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage

: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

 LAMBERT ^{SPRL} CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8
		Edition révisée n° : 0
		Date : 14 / 8 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
GOUDRON		260

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).
Révision - Voir : *

Révision : 0

Date d'impression : 14 / 8 / 2015

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document